

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL1587

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, rapporteure, M. Questel, rapporteur et Mme Sage, rapporteure

-----

### ARTICLE 73 TER

I. – À la première phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« d'attribution ».

II. – En conséquence, après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« a bis) Au douzième alinéa, les mots : « d'attribution » sont supprimés.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.